



Socialistes, allons voir si la gauche...

1^{ère} partie : Pour chacun vivre sa vie

**MICHEL DEBOUT ET
MARIE-FRANÇOISE POYET-NOUVET**

INTRODUCTION

1. L'identité socialiste

Depuis l'exercice du pouvoir, le Parti socialiste – malgré les réformes majeures qu'il a pu mettre en œuvre – a été confronté à un cortège de difficultés, de pauses ou de reculs, de sorte qu'il a pu donner l'impression de gérer la société plutôt que de la « transformer ». Son identité s'est résumée, dans l'esprit de certains électeurs, par son opposition à la droite et non par sa vision propre de la société, du monde et de l'avenir.

Son projet (qui ne sera pas simplement un programme) devra permettre de combler cette lacune et de faire évoluer le débat politique à gauche pour qu'il ne s'organise plus autour du faux dilemme entre les « sociaux libéraux » d'un côté – qui seraient représentés par une majorité du Parti socialiste – et les « antilibéraux » c'est-à-dire tous les autres à gauche. Ces derniers n'ont, pour certains d'entre eux, jamais assumé de responsabilités gouvernementales et n'ont jamais eu à se coltiner avec la réalité d'une société toujours difficile à transformer ; ils peuvent se complaire dans une pure dénonciation puisqu'ils n'auront jamais à assumer leur programme devant le peuple.

Sommaire

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 1 |
| L'identité socialiste | 1 |
| Changer la "boîte à outils" sémantique | 3 |
| Du socialisme en particulier, à la gauche en général | 5 |
| LE SOCLE DE L'IDENTITÉ : LE SOL, LE SANG, LE SEXE ET LA SPIRITUALITÉ | 7 |
| I. Le sol : être né quelque part | 8 |
| Tout commence par le logement | 8 |
| Du logement social à la cité sociale | 10 |
| Droit du sol et sans papiers | 14 |
| II. Le sang : être né de quelqu'un | 15 |
| III. Le sexe : la parité est au cœur du projet | 22 |
| Identité et orientation sexuelle | 25 |
| La protection de l'intime | 26 |
| IV. La spiritualité : "Je crois aux forces de l'esprit" | 28 |
| La culture | 31 |

Mais ce dilemme persistera tant que les électeurs n'auront pas une perception claire de l'identité socialiste, c'est-à-dire de l'analyse que ce parti fait de la société, de ses manques et des réponses à apporter. Pour certains, ce débat serait derrière nous puisqu'en acceptant les règles du marché et en s'inscrivant pleinement dans la construction de l'Europe, le PS est devenu un authentique parti social démocrate. C'est vrai qu'aucun socialiste ne se réclame plus, aujourd'hui, d'une orientation révolutionnaire ; mais, pour autant, accepter la règle du marché ne suffit pas à décrire une vision politique.

Etre socialiste, c'est d'abord ne pas être libéral !

S'il ne s'agit pas de remettre en cause radicalement - dans sa structuration même - le capitalisme ou de mettre à sa place un système économique d'une autre nature, il reste nécessaire de décrire et de qualifier le capitalisme lui-même. Ce n'est pas un système neutre, en ce qu'il serait indifférent aux effets qu'il produit ; le capitalisme, comme son nom l'indique, c'est d'abord la défense du capital ! Le libéralisme considère qu'en libérant les énergies individuelles, les richesses produites finiront bien par être partagées ; le social devient ainsi la résultante hasardeuse de l'économie. Mais le capital a besoin pour fructifier des forces du travail. Il y a donc, en réalité, deux intérêts en présence. La société ne peut se transformer que dans le rapport de forces entre les intérêts du capital et les intérêts des travailleurs.

Etre socialiste, c'est choisir son camp !

Il ne s'agit pas d'un jugement moral : les bons (socialistes) et les méchants (libéraux), il s'agit d'une analyse du ressort de l'économie, de la société, de sa dynamique que la gauche doit énoncer avec conviction.

En même temps qu'il doit choisir son camp, le militant

socialiste doit admettre qu'il n'est pas seul dans son camp ; autrement dit, le « politique » à lui seul est insuffisant à faire bouger les lignes de la société ! Les forces du travail, en effet, sont représentées par les syndicats, les mutuelles, les associations (de consommateurs), et les partis politiques, quant à eux, doivent proposer des réponses crédibles aux revendications qui se font jour en s'appuyant en permanence sur les forces sociales pour les mettre en œuvre.

La droite peut gouverner – et elle ne s'en prive pas – contre le peuple, la gauche ne peut gouverner sans lui ! Encore faut-il que le peuple lui-même soit en mouvement, en tout cas qu'on lui ait donné des raisons d'espérer pour qu'il se mette en mouvement.

C'est pourquoi toute politique, lorsqu'elle s'inspire d'un projet socialiste, se traduit par un contrat qui est la résultante, à un moment donné et tenant compte de la réalité nationale et internationale, du rapport de forces, politique, économique et sociale qui a pu s'imposer, mais dans ce contexte le niveau électoral des partis de gauche est partie prenante du rapport des forces en présence.

2. Changer la « boîte à outils » sémantique

Le propre du politique est la parole même si celle-ci doit être (si possible) suivie d'effets. Le politique n'éduque pas, ne construit pas, ne juge pas. Par contre il donne les moyens et oriente l'action des enseignants, des bâtisseurs, des magistrats... La force du politique c'est d'abord une force d'entraînement, d'adhésion, c'est donc la force des mots, d'où l'importance du choix des mots. Les mots sont une force et n'ont rien d'innocent ; c'est à travers les mots que l'individu-électeur se reconnaîtra,

adhérera au projet ou au contraire aura le sentiment d'être incompris. La force des mots ce peut être les mots forts, les formules qui portent, les slogans qui mobilisent. On n'a rien trouvé de mieux pour dynamiser le peuple même quand ces mots ne passent pas par la parole mais s'expriment par fax, Internet (ou SMS) comme ce fut le cas pour la mobilisation des chercheurs dans l'opération « Sauvons la Recherche ».

Parce qu'il n'a pas encore clarifié son positionnement idéologique, le Parti socialiste continue de se servir de mots qui renvoient à des concepts du passé, il doit repenser sa « boîte à outils » sémantique et se servir des mots qui illustrent son projet :

- à l'assistance, il doit préférer la reconnaissance et l'appartenance qui situent chacun dans une relation dynamique à sa propre existence et aux autres ;
- à la protection sociale qui suggère une position passive de l'individu, il doit préférer le lien social qui met chacun en relation avec les autres et la société ;
- à emplois aidés, il doit préférer emplois utiles ;
- enfin, il ne doit pas réfuter les mots comme effort, contrainte, autorité, qui ne sont pas des mots de droite mais des mots utilisés par la droite ; ils symbolisent une vision de la société où chaque individu participe à la construction commune, et reçoit en retour la possibilité de vivre pleinement, d'exprimer des choix personnels mais inscrits dans une **démarche collective**.

3. Du socialisme en particulier, à la gauche en général

Quel que soit le score qu'ils puissent escompter, les candidats du Parti socialiste ne dépasseront pas les 50 % de suffrages au premier tour des élections présidentielle et législatives en 2007 et pour être majoritaire le Parti a besoin d'alliances, cette stratégie qu'il a constamment mise en œuvre depuis le congrès d'Epinay en 1971. Mais les alliances en politique sont de deux natures :

- soit pour renforcer son camp dans une dynamique de combat et d'affirmation mais sans espoir de victoire, ce qui peut se traduire par la règle de désistement républicain. Au deuxième tour, les différents candidats de gauche s'effacent derrière celui qui a rassemblé le maximum de suffrages : cet accord purement électoral n'ayant pas à déboucher sur un contrat politique puisque dans cette hypothèse la gauche reste minoritaire ;

- soit pour gagner les élections c'est-à-dire être majoritaire et gouverner le pays. Dans ce cas, il s'agit moins de rassembler des voix que de proposer une alternative politique, puis la mettre en œuvre. Si l'orientation du Parti socialiste est claire sur ce point, et ce depuis 1971 (il se bat pour remporter la victoire) la question reste posée aux autres forces de gauche : veulent-elles vraiment gouverner et pour quoi faire ? La responsabilité appartient donc, au-delà du Parti socialiste, à la gauche elle-même, chaque formation doit exprimer avec clarté son intention. Si la gauche ne gouverne pas, alors la politique de droite continuera ses méfaits.

En 1970, le Parti socialiste s'est reconstruit, après la dérive de la SFIO, sur la stratégie de l'union de la gauche avec comme partenaire principal le Parti communiste français. A l'époque, ce parti révolutionnaire défendait la dictature du prolétariat et ce dans une situation internationale caractérisée par la bipolarisation Est/Ouest. Alors que le PC rassemblait plus de 20 % de

l'électorat, le Parti socialiste n'a perdu ni son âme, ni son indépendance par cette union au contraire il s'est affirmé grâce à elle comme premier à gauche. Aujourd'hui, il s'agit de faire une offre à toute la gauche sans exclusive, et de construire, ensemble, la gauche de l'alternance. Viendra qui veut !

Au-delà de la querelle sémantique contestable entre alternance et alternative – puisque ces deux mots ont le même sens et la même racine – il reste clair que pour mettre en œuvre une politique alternative, il faut d'abord gagner l'alternance politique. La seule question qui vaille est celle du contenu du programme qui sera soumis aux électeurs.

Les socialistes sauront-ils être la force de propositions dans laquelle les militants et les citoyens de gauche se reconnaîtront ? Il n'y a de projet que dans une vision et un contenu.

La vision est nécessaire pour montrer le chemin, pour faire adhérer les Français à des objectifs mobilisateurs, pour anticiper les questionnements à venir ; mais une vision sans contenu est un discours sans prise sur les réalités, et incapable de porter des réponses concrètes aux difficultés vécues par les Français. Si la gauche est majoritaire, il faudra un contenu pour engager l'action gouvernementale, celle du Parlement et, au-delà, de la société civile elle-même. Dans cette période de vacuité présidentielle, que cherche à masquer une politique gouvernementale très dure sur le plan social, arrogante et inappropriée au plan sociétal, les Français attendent un projet capable d'éclairer l'avenir tout en changeant leur quotidien, un projet donnant toute sa place à l'individu, et dans le même temps affirmant la prééminence des réponses collectives. En d'autres termes il s'agit, pour le Parti socialiste, de proposer à chaque individu de répondre à son double besoin de reconnaissance mais sans repli narcissique et d'appartenance mais sans dérive totalitaire ou communautariste.

LE SOCLE DE L'IDENTITÉ : LE SOL, LE SANG, LE SEXE, ET LA SPIRITUALITÉ

C'est devenu d'une extrême banalité, à gauche, de dénoncer l'individualisme ambiant et triomphant ; un peu comme si l'individu était l'ennemi et qu'il n'y avait de salut que dans et par « l'intérêt général ». En fait, cette notion d'intérêt général paraît vaine et inopérante dès lors que son caractère par trop « général » empêche justement d'en définir le contenu réel. Bien plus, dans le système capitaliste, il n'y a pas d'intérêt général car cela supposerait le dépassement accompli de l'antagonisme capital/travail. Ceci amène à reconsidérer le positionnement des socialistes face aux attentes individuelles : plutôt que de les dénoncer, il faut partir d'elles et en comprendre les fondements ; comprendre ce dont chaque individu a besoin. Il a d'abord besoin d'être reconnu.

Reconnaître l'individu, – ce qu'il est – **son identité** – ce à quoi il aspire, les difficultés qu'il traverse, les engagements qu'il vit – **son parcours de vie** – doit être la première tâche de tout parti politique, surtout pour un parti de progrès.

Dans la première partie, nous abordons le besoin de reconnaissance et la seconde le besoin d'appartenance.

I. Le sol : être né quelque part

Le sol est à la fois support d'identité et marque de reconnaissance : être né quelque part est la première condition pour exister. Cette primauté du lieu de naissance, sur tous les autres constituants identitaires, est consacrée depuis la Révolution qui a instauré le « droit du sol » comme élément déterminant de la nationalité. En reconnaissant ce droit, la République reconnaît en même temps les devoirs qu'elle a vis-à-vis de tous ceux qui habitent sur son territoire et qui en contre partie, doivent respecter les règles de vie en collectivité.

1. Tout commence par le logement

Le logement, au tout début de la vie, est l'espace d'apprentissage de la relation avec les parents, les frères et sœurs, le voisinage, l'environnement social ; l'école n'intervient que dans un deuxième temps. Plus tard, chacun saura que son adresse l'identifie aux yeux des autres autant que son nom ou son métier ; il y a des siècles, le patronyme qualifiait le lieu de vie et on en trouve, encore aujourd'hui, la trace lorsque certains jeunes se désignent à travers leur département de naissance, qu'ils transforment alors en une sorte d'étendard provocateur : les 9.3 par exemple.

Moins l'individu se sent reconnu dans l'ordre social et public, plus il aura besoin de se sentir appartenir à son sol, à son quartier ; les phénomènes de clans et de bandes sont d'autant plus exacerbés que les jeunes se sentent relégués, stigmatisés. Si on ne mesure pas la force identitaire et la fonction symbolique du lieu de vie, on ne comprend rien aux violences urbaines, et pas seulement celles qui ont embrasé la France à l'automne 2005. Celles-ci, ont rendu visibles des inégalités sociales intolérables. Certes on peut vivre bien dans un quartier difficile mais il reste plus incertain d'y construire un avenir parce que, même si cela

dépend de la volonté de chacun d'y parvenir, les pesanteurs sociales sont plus déterminantes que les projets individuels. Il a été remarqué qu'aucun observateur n'avait prévu une telle explosion de violence, comme si son caractère imprévisible lui permettait de sortir du champ d'une explication sociale. Certes, personne ne pouvait prévoir, à part peut-être les astrologues, que les banlieues françaises allaient s'enflammer en novembre 2005, mais pour autant une analyse conséquente des conditions de vie, du vécu de relégation, permettait de prédire qu'il y avait là un concentré d'injustices et de difficultés qui, un jour ou l'autre, aboutirait à un mouvement éruptif. Lors des affrontements de l'automne dernier, beaucoup de commentateurs ont insisté sur le fait que les jeunes en colère faisaient brûler leur propre école, leur supermarché et les voitures de leurs voisins. Il leur aurait été bien sûr plus périlleux d'enflammer les « quartiers chics » (pour des raisons évidentes de distance, de connaissance du terrain), mais il faut aussi considérer qu'en choisissant de mettre le feu à leur quartier, c'est le symbole de leur propre relégation qu'ils voulaient voir disparaître. Au-delà de la volonté de détruire, l'histoire démontre qu'incendier son propre territoire traduit souvent un lien d'appartenance fort avec son lieu de vie que l'on refuse de laisser à l'«ennemi»... ainsi les Moscovites face aux armées de l'Empereur ! Le feu représente aussi la force et l'énergie, il est l'affirmation de l'existence et du pouvoir de ceux qui l'utilisent. A travers cette révolte, le message transmis par les jeunes est leur volonté de vivre comme les autres : toute forme de ghettoïsation (qu'elle repose sur un fondement social, religieux, ethnique) amène un jour l'insurrection et la violence. Cela dit, non pas pour excuser la violence, encore moins la justifier, mais seulement pour en comprendre le fondement.

Il n'y a donc de réponse à cette réalité subversive que dans la mixité sociale et territoriale. Encore faut-il s'entendre sur ce qui

doit être mis en œuvre pour réaliser pleinement cette mixité. Il faut imposer, alors même que cette obligation légale n'est pas appliquée, (ce qui contribue fortement à la situation actuelle) 20 % de logements sociaux dans chaque commune et passer ainsi du logement social à la cité sociale.

2. Du logement social à la cité sociale

Partout dans le monde et à toutes les périodes les injustices, la richesse ou la pauvreté, le pouvoir ou la soumission, ont une première traduction : les inégalités territoriales. Il n'y a pas de véritable politique du logement sans qu'elle ne s'inscrive dans une politique de la ville et porte un autre regard sur la cité. C'est l'ensemble de l'espace urbain qu'il faut penser comme une véritable entité sans opposer le centre à la périphérie, c'est-à-dire les « quartiers » : il faut parler de la cité et non des cités.

Il y a soixante ans, naissaient les classes « moyennes » qui ont anticipé les migrations urbaines souvent contradictoires, avec les populations aisées quittant les centres villes pour venir s'y réinstaller aujourd'hui. A travers ces mouvements, se sont constituées des zones réservées à telle ou telle population alors que la cité sociale suppose que chaque catégorie puisse vivre partout dans la ville. Lorsque les « employés de maison » vivaient sous les combles des immeubles « haussmanniens », certes dans des conditions de vie très modestes, encore partageaient-ils le même espace urbain que les nantis dont ils étaient les « serviteurs ». Se réalisait ainsi une mixité verticale, qui obligeait le partage d'un espace de vie commun, qui n'existe plus aujourd'hui. Les centres des grandes agglomérations urbaines sont constitués d'immeubles à étages multiples ; la construction en hauteur multiplie la valeur du sol. Mais lorsque l'on est propriétaire du sol, on ne doit pas être aussi

propriétaire de tout le ciel qui est au-dessus. Pour respecter la règle des 20 %, chaque immeuble de cinq étages devra en comporter au moins un attribué au logement ou à une activité sociale. Ainsi pourra-t-on mettre en œuvre une mixité verticale qui viendra compléter la mixité horizontale ! Tant que la mixité urbaine consistera à découper le sol de la ville en différentes zones, celles-ci, la spéculation immobilière aidant, seront autant d'espaces stigmatisants pour les populations qui y vivent ; inégalité sociale et inégalité spatiale coïncident, les secondes venant renforcer les premières dans une spirale de la relégation pour le plus grand nombre. On objectera peut-être que la cohabitation dans un même immeuble, de familles à niveaux de ressources et de culture différents sinon éloignés, peut être la source d'incompréhension voire de rejet et finalement aboutir à l'exact opposé de ce que l'on cherche à obtenir. Tout dépend en fait de l'équilibre de répartition entre les catégories sociales présentes ; car on peut aussi imaginer que l'espace de vie partagé permettra aux uns et aux autres de mieux se connaître, se comprendre et ainsi de se respecter, et c'est la seule façon d'imposer qu'aucun quartier ne soit « ghettoisé ».

C'est le centre urbain qui identifie la ville, et chaque habitant quel que soit son lieu de résidence s'approprie le centre ; ainsi améliorer la qualité du centre ville ne satisfait pas seulement les populations qui y résident mais l'ensemble des habitants de la ville. On a souvent caricaturé les politiques urbaines entre celles de droite privilégiant les cœurs des villes et la gauche la périphérie où se trouvent les plus défavorisés. Une nouvelle politique urbaine doit résolument tourner le dos à cette opposition et au contraire repenser la totalité de l'espace urbain dans une complémentarité et un véritable partage pour toute la population.

Le logement n'est pas un bien marchand comme les autres et les seules règles du marché ne peuvent en déterminer la

construction et la distribution. On a eu ce courage là pour la santé et les biens culturels, parce qu'on les considère comme essentiels pour l'homme, rien ne nous interdit la même approche pour répondre à un besoin préalable à tous les autres, celui d'être logé dignement. Une autre politique du territoire s'impose à travers l'appropriation publique du sol, des terrains à bâtir et des logements disponibles. La véritable mise en œuvre du droit de préemption pour toute cession de terrain et de logement par un fonds municipal suffisamment abondé aura un double effet : le premier, casser la spirale de l'inflation immobilière qui chasse du cœur des villes les habitants à ressources modestes ou moyennes et met en place des espaces urbains prestigieux mais vidés de toutes activités sociales ; le second, donner aux municipalités un véritable outil pour une politique urbaine qui reconnaisse à chacun le droit de vivre dans des conditions décentes, partout sur le territoire communal. Est-ce qu'une telle politique laissera encore sa place à la propriété privée de l'habitat, et on sait combien les Français sont attachés à ce droit imprescriptible ? Dans notre esprit, il ne s'agit pas de collectiviser le logement, on est très loin du compte ; il s'agit de répondre à deux objectifs qui ne sont contradictoires qu'en apparence : donner à chacun le droit à la propriété, et donner à tous la possibilité d'être logés avec décence. L'objectif à atteindre est que 20 % réel de l'espace habitable de toutes les communes soit socialisé, et il restera encore beaucoup pour le privé.

L'espace de la ville doit être pensé par les politiques et par tous ceux qui en façonnent les lignes, en modifient les contours, et en tracent les perspectives. Les urbanistes, les architectes et tous les bâtisseurs tiennent en leurs mains une part de notre destin commun ; ils marquent leur temps plus sûrement que beaucoup d'autres acteurs de la cité : comme le rappelait François Mitterrand « On se souvient de la pyramide de Keops mais, qui se souvient du pharaon qui en avait décidé la construction » !

L'ensemble de ces métiers, du maçon qui construit les fondations, au « designer » qui dessine la touche finale doivent être réunis dans une filière d'excellence commune, creuset d'une recherche sur les matériaux et les techniques du futur. C'est la noblesse de cette filière essentielle à la vie des hommes, qui rejaillira sur l'ensemble des métiers qui la composent, qui devra organiser toutes les passerelles utiles pour permettre à chaque professionnel, quelle que soit sa formation d'origine, d'évoluer dans une véritable carrière de l'urbanisme et de l'habitat. Chaque nouvelle législation devra arrêter un plan de grands travaux urbains sur l'ensemble du territoire, et pas seulement celui de la capitale, pour marquer de façon forte cette priorité dans l'action du gouvernement.

Le logement vaut aussi par le lien social qu'il génère. Habitat et lien social sont les deux faces d'une même réalité, on ne peut construire l'un sans se préoccuper de l'autre. La qualité de l'habitat réside ainsi dans la qualité des rapports humains et sociaux qui pourront être tissés et qui dépendent, au-delà de l'apport personnel de chaque habitant, de l'engagement des élus et des associations à vocations très diversifiées qui agissent sur le terrain. Lors des événements qui ont embrasé les cités, tous les observateurs ont souligné la place et le rôle du maire et des élus municipaux dans leurs efforts de médiation et dans l'écoute de la jeunesse en révolte. La part de certains d'entre eux a été déterminante pour apaiser les tensions (bien autant que l'instauration du « couvre-feu »), et c'est la mobilisation des habitants eux-mêmes à travers leur réseau associatif, social, culturel, sportif, qui a été la force essentielle pour le retour au calme en donnant un sens collectif et partagé à l'exaspération qui avait fait jour, tout en refusant la violence.

3. Droit du sol et sans-papiers

Le scandale des scandales est que vivent, sur notre sol, des sans-papiers ; ils sont aujourd'hui plus de 300 000 dans notre pays. Être sans papiers, c'est être sans reconnaissance ni appartenance à la communauté des hommes, c'est être relégué dans la catégorie de « non citoyens ». Il faut combattre avec détermination tous les réseaux mafieux qui permettent à des milliers d'hommes et de femmes de venir clandestinement puis de vivre dans la clandestinité. Il faut sanctionner avec une extrême rigueur tout ceux qui profitent de ces vies cachées : fabriquer de la fausse monnaie est considéré comme un crime alors que fabriquer des « non citoyens » n'est qu'un délit ! Cela en dit long sur l'importance que notre société accorde à l'argent et aux hommes. Tout ceux qui se trouvent sur le territoire national depuis une période significative doivent obtenir automatiquement un visa, un statut.

L'immigration doit être régulée au niveau national et européen, la gauche doit le dire clairement même si ce phénomène est provoqué par la misère, le sous-développement, l'état actuel de notre monde inégal parce que libéral.

Cette politique nouvelle ne doit plus envisager l'immigration comme une simple question de police ou de douane mais comme une des conséquences de la mondialisation libérale qui crée des inégalités entre les territoires et les peuples et déclenche l'exode des ressortissants des pays pauvres vers les pays riches. Il faut cesser d'aborder l'immigration dans l'urgence et l'immédiateté d'autant plus que l'immigré restera sur notre sol pour de longues années. C'est pourquoi le droit au regroupement familial doit être reconnu comme le droit imprescriptible de toute personne dès lors qu'elle vit dans le pays. Ce n'est pas seulement en fonction des besoins d'aujourd'hui, des nôtres et ceux des pays d'où l'on émigre qu'il faut penser ce problème ; il doit être pensé en partant de la réalité des échanges internationaux qui interviendront dans les décennies à venir : on reçoit aujourd'hui des immigrés maghrébins

mais le Maghreb deviendra peut-être, demain, une terre d'accueil ! La présence des Algériens, des Tunisiens, des Marocains sur notre sol prépare aussi la place de la France dans un monde futur aux rapports modifiés : d'autres Etats pèseront différemment sur la scène internationale. Ainsi plutôt qu'une menace, l'immigration doit être considérée comme un investissement pour le futur : c'est « **l'immigration projet** » à la différence de « l'immigration quota » et même « l'immigration choisie ».

Une politique régulée de l'immigration ne peut se satisfaire de quota d'étrangers qui serait accepté parce que venant pallier ponctuellement nos insuffisances en termes de main-d'œuvre pour des métiers souvent disqualifiés. C'est une politique de coopération et co-développement avec les pays d'origine sous l'impulsion d'un grand ministère « de la Coopération, du Développement, de l'Immigration et de l'Émigration » dont la France et l'Europe ont besoin.

II. Le sang : être né de quelqu'un

Le lien du sang a constitué pendant des siècles le fondement de la filiation et de l'héritage. Jusqu'à un passé récent les seules questions d'identité qu'ont pu se poser les individus dans une société régulée par les liens du mariage et le droit du sang, se résument au questionnement sur le père « naturel » (biologique), qui n'était pas obligatoirement le père « social » il y a eu beaucoup de « bâtards » (reconnus ou cachés) alors que rien ne permettait en-dehors de la rumeur ou de « l'aveu maternel » d'en apporter la preuve. Aujourd'hui, chacun peut connaître l'identité de ses géniteurs ; l'ADN a supplanté la légende et les secrets de

famille, en venant apporter l'argument implacable de la science pour la constitution de la généalogie. Il n'est pas sûr qu'on y ait gagné au change, tant il est vrai que la filiation humaine n'est pas l'affaire exclusive des gènes. Mais qu'elle est d'abord constituée par le lien émotionnel, affectif, social que les parents tissent avec leurs enfants.

La psychologie nous apprend, en effet, que l'enfant de l'homme – avant même qu'il ne soit né – est le fruit (humain et psychique) d'un projet parental. C'est dans ce désir de faire naître et d'élever, à mille lieux des gènes et de la science, que le destin humain trouve sa véritable source et sa force reproductive. C'est pourquoi la parentalité ne peut pas se circonscrire à la réalité biologique, elle est tout autant affective, relationnelle, éducative. Le droit à la contraception et à l'avortement (obtenu par la mobilisation sociale qui a fait changer la loi) vient en contrepoint reconnaître qu'on ne peut imposer à aucune femme ou aucun couple une naissance si celle-ci elle ne s'inscrit pas dans un véritable projet de vie.

Pour autant, est-ce que cela légitime l'instauration d'un droit à l'enfant qui viendrait reconnaître à chaque individu, quel que soit son mode de vie, l'accès à la parentalité ? Et si oui, comment la société peut-elle organiser un tel droit ? S'agit-il seulement de corriger par la science et la technologie les déficiences d'un couple, ou bien de permettre à deux femmes ou à deux hommes de devenir parents ? Faut-il aussi nécessairement être deux pour accéder à cette parentalité ?

Le désir d'enfant partagé entre deux humains est la condition indispensable pour que chacun des deux puisse véritablement accéder au statut de parent ; cette dualité est aussi nécessaire pour que l'enfant ne s'inscrive pas dans une relation fusionnelle avec un parent unique (même lorsqu'elles sont seules, les mères préservent, sauf dans certains cas extrêmes et pathologi-

ques, la place réelle ou symbolique du père dans l'éducation de l'enfant). Ainsi il paraît fondé que tout couple, sans tenir compte de la biologie et de la physiologie, puisse avoir accès à la parentalité. Et puisque la médecine aujourd'hui le permet, la société et ses lois doivent le rendre possible. Mais encore faut-il en définir les conditions voire les limites et en apprécier les obstacles. La loi française permet, à l'heure actuelle, au couple constitué exclusivement d'un homme et d'une femme d'avoir recours aux méthodes diverses (de plus en plus performantes) de la Procréation Médicalement Assistée (PMA). La loi s'inscrit donc dans la logique naturelle du couple père/mère pour élever un enfant, les pratiques médicales ne venant que suppléer les déficiences d'un des deux parents soit au niveau de la procréation soit à celui de la gestation. Sur cette seconde difficulté, la loi ne permet cependant pas à un couple stérile d'avoir recours à une mère porteuse (1) pour mener à bien son projet parental.

Un couple lesbien doit pouvoir recourir aux méthodes de Procréation Médicalement Assistée comme un couple hétérosexuel stérile, permettant ainsi à chacune des deux femmes d'être mère par don de sperme. Le seul recours légitime pour les couples homosexuels masculins est celui de l'adoption d'enfant déjà né mais abandonné, ce que la loi doit autoriser.

Cette évolution législative suppose bien sûr un changement des mentalités et beaucoup de pédagogie, pour ne pas se heurter à des incompréhensions fortes et à la réactivité de certains groupes de pression qui chercheront à transformer cette disposition légale en symbole d'une société « décadente » tournant le dos à « ses valeurs fondatrices ». C'est pourquoi, il est important de rappeler que c'est bien à l'aune d'un projet partagé par un couple, que l'enfant à venir trouvera toute sa place, que les parents pourront lui transmettre les valeurs de l'existence dans une authentique filiation humaine et sociale. Un tel droit ne

1. Cette éventualité pose la question de la relation d'une femme avec une gestation, étrangère dans son origine biologique et à l'enfant qu'elle fera naître pour accomplir le désir d'un autre couple. Ce vécu là est frustrant et problématique et c'est exclusivement pour des raisons financières que la majorité des femmes s'y soumettent, à l'exception peut-être, de certaines situations de solidarité familiale où une femme peut porter l'enfant à naître de sa fille ou de sa sœur. Le recours à une mère porteuse doit rester interdit à toute personne et à tout couple hétéro ou homosexuel.

contredit pas celui de chaque enfant à être éduqué dans un milieu stable et accueillant. Lorsque l'enfant naît « naturellement », rien ne lui garantit d'ailleurs de trouver un couple parental véritablement protecteur. Si l'ordre naturel doit rester le fondement du rapport à l'enfant, il ne peut être le prétexte au refus de toute prise en compte de ce qui constitue la relation parent-enfant : l'affection, l'éducation, l'histoire commune qui sont, elles, d'essence sociale et culturelle.

La protection des enfants est le premier devoir des parents et de la société elle-même. Si jusqu'au milieu du siècle dernier, les parents avaient juridiquement plus de droits que de devoirs envers leur progéniture et si la relation parent-enfant relevait quasi exclusivement de la sphère privée, l'évolution législative et jurisprudentielle a organisé peu à peu un véritable droit des enfants venant parfois même s'opposer à la volonté et au choix des parents. Une telle évolution paraît positive dès lors qu'elle situe l'enfant, non seulement dans sa relation première avec ses parents, mais au-delà avec la société tout entière. Cela ne doit pas se faire au détriment de la relation d'autorité nécessaire entre les parents et les enfants. Lorsque certains législateurs prétendent inscrire dans la loi le droit pour chacun à connaître ses origines, en évoquant l'argument médical selon lequel chacun aurait besoin de connaître son héritage génétique pour préserver sa santé, ils instaurent alors un retour en force du biologique. Certes l'enfant adopté ou procréé médicalement doit avoir le droit de savoir d'où il vient, mais la « révélation » doit s'inscrire d'abord dans la qualité de la relation avec ses parents, bien plus que dans une quête individuelle reposant sur le seul ADN qui amènerait chacun de nous à douter et à vouloir vérifier à tout prix son origine.

Au fond de cette question sur l'origine individuelle, se trouve posée celle plus fondamentale et pour laquelle personne

n'aura jamais de réponse définitive : l'origine humaine. Cette question existentielle, voire métaphysique, ne peut trouver comme seule réponse la biologie moléculaire. La médecine peut beaucoup, elle pourra plus encore demain. La question de la filiation se joue donc dans le champ médical et technique autant que dans l'humain et dans le symbolique. Faut-il tracer les limites de l'intervention médicale et qui doit le faire ? Aucun projet politique qui ambitionne de s'intéresser au monde qui vient ne peut faire l'impasse sur ce débat essentiel. Lorsqu'un médecin intervient comme tiers dans un acte de procréation – insémination artificielle, banque de sperme, fécondation in vitro... –, son acte ne se résume pas à une décision personnelle et professionnelle, car il est alors détenteur d'un pouvoir d'agir sur les fondements mêmes de l'humain. Ce qui lui est alors possible de faire (ou de ne pas faire) ne saurait relever de sa seule déontologie mais doit être déterminé par l'éthique universelle. Mais comment en édicter les règles ?

Puisque l'humain est en jeu, la compétence de chaque nation est dépassée et seule une instance internationale peut être habilitée à délimiter le champ du possible ; puisque l'on est dans le champ médical c'est bien à l'OMS qu'il revient de le faire. Mais cette organisation est de nature technocratique alors que ces questions concernent tous les citoyens de ce monde : c'est à eux de prendre la parole, de débattre, de décider. Rien n'empêche l'OMS, en s'appuyant sur les moyens nationaux, d'organiser un débat planétaire sur les problèmes de procréation, de génétique, pour que chacun puisse s'approprier la réflexion et ne laisse pas à d'autres (savants, médecins, experts) décider à leur place. Ce débat serait ainsi une première mais l'enjeu est essentiel car il s'agit tout simplement de l'avenir de l'humain.

Au cœur des questions à débattre, se trouve celle du clonage reproductif. Cette vieille chimère d'une éternité rendue possible par la duplication sans fin de son propre être. Chaque homme est le

dépositaire provisoire de la vie, et c'est pour cela que son devoir premier est de la transmettre : la transmission n'a rien à voir avec la duplication. Un monde de clones aurait peut-être l'apparence de notre propre humanité, mais il est certain que toutes les valeurs qui le fondent seraient bouleversées, et ne prépareraient pas un avenir radieux

Tant que le débat n'aura pas été mené au niveau international, tant que les citoyens du monde ne se seront pas exprimés, l'interdiction du clonage reproductif pourra prendre la forme d'un nouvel obscurantisme, venant s'opposer au progrès de la science et de son pouvoir. De nombreuses sectes viendront s'engouffrer dans cette brèche, pour présenter cette technique comme la réponse absolue à toutes les frustrations, les angoisses existentielles ressenties par chaque individu, car inhérentes à notre propre finitude. C'est l'identité même de l'humain, qu'il se sache mortel. D'où l'urgente nécessité de démystifier le clonage reproductif qui attaque frontalement la réalité humaine, et refuse son premier fondement : l'altérité. La richesse de nos vies est constituée par la richesse de nos rencontres, et chaque individu existe par sa confrontation à l'autre. Le clone, par hypothèse, n'est pas un autre mais un double, et l'intention même de le concevoir s'inscrit dans une vision paranoïaque de celui qui ne trouvant plus le fondement de son existence dans son rapport aux autres, le chercherait dans l'affirmation toute puissante de lui-même. Tout ce qui permet la mise en œuvre du clonage reproductif, constitue un authentique crime contre l'humain, et les auteurs doivent être poursuivis sans frontière et sans prescription. Mais quelle autorité pourra appliquer les sanctions prévues si d'aventure une telle situation se produisait ?

L'application d'autres techniques médicales a apporté la preuve que lorsque l'évolution de la science le rend possible, il y a un grand risque pour qu'une méthode même la plus contestable

dans ses fondements soit utilisée, souvent d'ailleurs du fait des pressions financières et des sommes considérables mises en jeu. Ainsi, la transplantation d'organe qui a abouti à un véritable trafic d'organes : les pauvres vendant leurs organes pour qu'ils soient greffés à des riches ! Si demain tel savant irresponsable et criminel maîtrisait le clonage reproductif tout laisse à penser qu'il trouverait des clients... ! Il est impensable que les gourous de la secte Rael puissent se répandre sur les médias internationaux en affirmant qu'ils ont fait naître le premier bébé cloné, sans être traduits devant un tribunal international ad hoc. Il est essentiel d'agir en amont, au niveau même des recherches entreprises, qui pourraient un jour déboucher sur la maîtrise du clonage reproductif.

Mais interdire toute recherche, toute évolution scientifique et technique qui pourrait constituer les premières bases du clonage humain se heurte à une difficulté : celle de l'utilisation – légitime – des techniques du clonage thérapeutique. Ce dernier n'a pas pour finalité la constitution d'un être nouveau mais la constitution de cellules et de tissus qui pourront être utilisés pour suppléer aux fonctions physiologiques défaillantes : cœur, rein, foie... Le clonage thérapeutique suppose la maîtrise des mêmes techniques que celles qui pourraient être utilisées (et ainsi perverties) pour le clonage reproductif.

Il est nécessaire et urgent que tout laboratoire – et dans tous les continents – qui développe des recherches dans le champ de la reproduction humaine, soit contrôlé, (et sanctionné en cas de dérive) par une instance éthique internationale appuyée sur l'expression démocratique de tous les citoyens du monde.

Au-delà du clonage, parce qu'il possède une dimension métaphorique qui mobilise les esprits et les fantasmes, d'autres recherches restent problématiques dans leur fondement : celles qui concernent l'embryon. Aucune période de vie ne peut être exclue du champ des

connaissances et des soins. Dans le cas où l'embryon s'inscrit dans un projet d'enfant, il doit bénéficier de la meilleure protection et des meilleurs soins ; par contre quand l'embryon ne s'inscrit pas dans un projet parental et qu'il n'y a d'autre issue que l'arrêt de son développement, il peut être inclus dans des programmes de recherche. A cette étape de la vie, les recherches doivent faire l'objet d'une information claire et transparente, et être évaluées par une structure de contrôle, composée de professionnels des représentants des services de l'Etat, de personnes qualifiées de la société civile.

III. Le sexe : la parité est au cœur du projet

L'humanité est composée d'hommes et de femmes. Cette bipartition qui paraît s'imposer, ne rend cependant pas compte d'une réalité plus complexe : les travaux anthropologiques, biologiques, psychologiques montrent que chaque être humain est un composite, à des degrés variables, d'éléments féminins et masculins, avec une dominante qui permet de le classer en homme ou en femme. Cette distinction s'impose notamment dans la capacité reproductive des uns et des autres qui reste la base de l'identité sexuée.

A cette différenciation première s'en ajoutent bien d'autres, dans le champ physique et physiologique, et même psychologique, en tout cas comportemental. C'est sur ces dernières différences que repose l'organisation de la société en deux genres séparés, chacun des deux se voyant attribuer des rôles et des missions spécifiques, voire même exclusifs les uns des autres : aux hommes, le pouvoir, aux femmes la générosité, (liée à l'enfance). Ces représentations, servent encore aujourd'hui au fonde-

ment de certains dogmes, repris parfois par les Etats eux-mêmes. Puisque l'humanité est constituée d'hommes et de femmes, une seule règle doit rendre compte de leur rapport entre eux et leur rapport à la loi : l'égalité.

Dans ce domaine égalité ne veut pas dire uniformité, ce qui supposerait la disparition même des sexes, elle signifie, et c'est l'honneur de la gauche et d'abord du gouvernement de Lionel Jospin de l'avoir érigé en principe politique et d'organisation sociale, la parité. Aller vers la parité de représentation dans toutes les assemblées politiques et s'en donner les moyens ce n'est pas céder à une mode, c'est simplement considérer l'humain pour ce qu'il est : homme et femme. Tout ce qui cloisonne, cantonne, isole les femmes dans des rôles spécifiques, tout ce qui leur interdit l'accès à certains droits reconnus aux hommes, tout ce qui discrimine la femme pour la raison exclusive qu'elle est une femme porte un nom : l'apartheid. Que certains pays vivent encore sous un tel régime politique devrait être dénoncé comme fut dénoncé en son temps, en Afrique du Sud, un autre apartheid (fondé non sur le sexe mais sur la race) avec la même vigueur et des pressions diplomatiques identiques ! Lorsque dans tel pays les femmes n'ont pas le droit de sortir seules ou de se rendre dans les lieux réservés aux hommes, c'est bien l'apartheid qui est à l'œuvre et qui concerne... la moitié de la population.

On dira bien sûr qu'il ne faut pas s'ingérer dans les choix politiques qui concernent d'autres nations, on dira aussi que les préceptes religieux doivent être respectés et que chacun (chacune) doit rester libre de vivre sa foi selon les règles de vie qui lui conviennent, bref on expliquera que, si soumission il y a, c'est bien d'une soumission consentie et acceptée qu'il s'agit. Mais, ce sont les mêmes arguments qui servent depuis des millénaires à justifier toutes les tyrannies : l'esclave serait heureux de son état. Beaucoup trop de femmes tombent dans ce piège et confondent

ce qui serait l'expression de leur propre choix avec l'acceptation volontaire de principes de vie dont le premier effet est de les soumettre. Cette question est décisive pour le siècle qui commence.

Le droit des femmes partout dans le monde est l'enjeu politique essentiel qui se confond avec le combat pour la démocratie : il ne s'agit en rien d'opposer une prétendue valeur occidentale à d'autres orientales, il s'agit d'un principe universel fondé sur la réalité humaine elle-même. Si la gauche revient au pouvoir, se posera donc la question de sa diplomatie par rapport à ces pays, et pourra-t-on aller jusqu'au boycott, comme ce fut le cas à l'encontre de l'Afrique du sud, qui finalement a eu raison du régime raciste ? On dira peut-être que les problèmes géopolitiques sont d'une autre portée, mais on ne saurait pour autant faire l'impasse sur la dénonciation de régimes politiques qui tournent le dos au respect des femmes et à l'égalité hommes-femmes.

On oppose souvent les principes juridiques (égalité de droit, hommes-femmes) avec les droits réels (inégalité dans les faits) ; mais comment mettre en œuvre ces droits si la loi elle-même s'y oppose ? Incrire l'égalité dans le droit n'est pas suffisant, mais c'est essentiel. Il reste vrai, comme le souligne Michèle Cotta (2) qu'« il existe toujours une insuffisante participation des femmes au dialogue social – présence dans les instances décisionnelles des organisations syndicales ou professionnelles, désignation dans les chambres consulaires, conseil économique et social, les chambres professionnelles, etc... et cette inégalité dans l'accès aux lieux de pouvoir économique et social provient essentiellement de l'orientation scolaire et universitaire, qui par des préjugés tenaces, cantonne les « filles » dans les secteurs tertiaires et évidemment par une représentation stéréotypée, du rôle social attribué aux femmes, quel que soit leur niveau de responsabilité ». Beaucoup de progrès restent à réaliser pour que la parité ne soit pas seulement un principe mais un

2 Rapport du Conseil économique et social, *Femmes dans les lieux de décisions*, Michèle Cotta. Avis du CES adopté le 20 décembre 2000 publié au JO.

fait social. Ce principe ne signifie pas cependant qu'il faut mettre systématiquement une femme à la place d'un homme, mais qu'il faut considérer comme une authentique discrimination, tout refus d'une femme à tel poste, fonction, responsabilité, au principe exclusif qu'elle est une femme.

1. Identité et orientation sexuelle

Au-delà de la réalité de « genre » masculin et féminin qui situe chaque individu dans ses rapports sociaux et humains, se pose la question de l'orientation et des pratiques sexuelles. Il s'agit là de questions privées et même intimes vis-à-vis desquelles la seule obligation des politiques est d'en permettre le libre choix dès lors que ce choix n'est pas attentatoire au respect des partenaires et surtout des mineurs ; la pratique sexuelle suppose le libre consentement de chaque individu. L'histoire, et les faits sociaux nous rappellent que pendant des siècles les homosexuels n'ont pu vivre leur orientation sexuelle dans des conditions humaines et sociales semblables à celles que vivent les hétérosexuels. C'est pourquoi la reconnaissance de la pratique de l'homosexualité, est devenue une question politique, et aucun parti aujourd'hui ne peut l'ignorer dans son projet ou son programme. Le gouvernement de Lionel Jospin, en établissant le PACS, a franchi un pas décisif – même s'il peut paraître aujourd'hui insuffisant – vers la reconnaissance des droits des homosexuels à vivre en couple de manière publique, et avec un statut juridique. C'est bien par la lutte déterminée des homosexuels eux-mêmes, par le prix qu'ils ont payé aux moments les plus noirs de notre histoire, et qu'ils payent encore aujourd'hui dans leur vie personnelle, quotidienne, au travail... qu'est venu enfin le temps de l'égalité de leurs droits et devoirs, de leur reconnaissance comme citoyen, tout simplement. Une telle reconnaissance n'effacera pas toutes les

difficultés rencontrées par les homo-sexuels ni les rejets de certains regards à leur rencontre ; mais elle est la condition de l'évolution des mentalités qui permettra, dans le futur, de mettre un terme à leur relégation. Parmi les droits à leur reconnaître se pose aujourd'hui, après l'instauration et en prolongement du PACS, le droit au mariage. Cette question achoppe toujours sur la problématique de la parentalité ; nous avons précisé dans notre approche de la filiation que la qualité du développement d'un enfant dépendait du projet du couple parental plutôt que de la capacité biologique de procréer. De la sorte, la loi doit reconnaître aux couples homosexuels, le droit au recours à l'adoption ou aux méthodes de procréation médicalement assistée, (à l'exclusion des mères porteuses) : plus rien alors ne s'oppose à leur mariage. Une fois ce droit reconnu, l'affirmation publique, voire la revendication, de l'homosexualité perdra sa raison d'être, et un jour viendra permettant à chaque individu, homo ou hétéro, d'être traité non pas en fonction de son orientation mais simplement de ses qualités personnelles, relationnelles, sociales...

2. La protection de l'intime

Il faut être attentif à toutes les dérives qui consistent à étaler les pratiques sexuelles, comme gage du droit de chacun à s'exprimer librement. Il faut au contraire préserver l'intimité de la vie affective et sexuelle, comme le talisman du vivre ensemble, nous mettant à l'abri du retour en « boomerang » de l'ordre moral, dont on sait qu'il est porteur de soumission des individus. Il faut se méfier de toute « idéologie de la transparence » qui consiste à confondre « vie publique, vie privée et vie intime » et qui somme, chaque personnalité, en premier lieu les élus, à dévoiler leur vie fantasmatique et leurs pulsions libidinales : le sexe à la une c'est l'humain dévoyé !

Les pratiques médiatiques doivent être dénoncées, lorsqu'elles transforment les lecteurs ou les téléspectateurs en voyeurs malsains des affres de leurs contemporains. La menace existe qu'un jour chacun soit obligé de s'expliquer sur son imaginaire érotique surtout s'il a des fonctions officielles. Lorsque le Président Clinton a dû publiquement reconnaître les relations intimes qu'il a eues avec une de ses stagiaires, elle-même majeure, on a atteint-là, le degré zéro de l'information. Ce qui fut plus grave dans cette « affaire » ce n'est pas que les Américains aient exigé de leur Président des aveux, mais c'est que la presse française se soit autorisée, sous couvert bien sûr du droit à « l'information », d'en publier les détails les plus intimes, c'est-à-dire en fait, les plus dégradants parce qu'attentatoires à la dignité des personnes en cause, qui n'étaient pourtant coupables ni de crime ni de perversion.

L'affaire d'Outreau démontre autant les dérives médiatiques que l'emballage judiciaire. Les affaires de mœurs sont parfois l'objet de manipulation, d'instrumentalisation et les journalistes doivent faire preuve de la plus grande vigilance et retenue, avant de jeter en pâture les noms des prétendus pédophiles, car l'honneur des individus est alors bafoué, même si plus tard le tribunal leur rendra raison. La présomption d'innocence que le gouvernement de Lionel Jospin a souhaité inscrire dans la loi comme un fondement principal de la liberté de chaque justiciable doit se prolonger par la **présomption d'innocence médiatique**.

Mais force est de reconnaître que nous vivons aujourd'hui de plus en plus sous surveillance, pas encore vraiment dans le cadre de notre vie intime, mais déjà dans notre vie privée ; sous prétexte de sécurité, nos allées et venues dans l'espace public sont filmées et enregistrées ; sous prétexte de commodité, nos actes les plus courants de la vie quotidienne - achats, péage autoroutier, nuit d'hôtel sont enregistrés dans les

mémoires bancaires ; sous prétexte de proximité, nous pouvons nous relier téléphoniquement où que nous soyons et avec qui nous souhaitons, mais au prix que les opérateurs téléphoniques sachent où l'on se trouve et à qui l'on parle. Les nouvelles techniques de communication nous ont fait entrer dans un monde nouveau qui comporte comme toutes évolutions ses propres risques. Nous vivons aujourd'hui avec le risque de la surveillance permanente et généralisée ; la nécessité de la lutte anti-terroriste viendra – s'il en était besoin – nous convaincre de ne pas protester. Bien plus, cette surveillance redoutée peut se transformer en surveillance recherchée : la visiophonie qui marque les imaginaires en permettant à chacun d'être en relation permanente, en son et en images, avec le monde entier pourrait sonner le glas de la préservation d'un espace privé et intime nécessaire cependant à la qualité de vie.

III. La spiritualité : « Je crois aux forces de l'esprit » (François Mitterrand)

Le socle de l'identité n'est pas seulement biologique et matériel, il est spirituel. Depuis l'Antiquité, on sait que chacun a besoin de pain et aussi de jeux, jeux de l'esprit s'entend. Parce qu'elle est au cœur de l'identité individuelle, la spiritualité doit pouvoir s'exprimer comme la référence suprême de la liberté des individus dont l'Etat doit être le garant intransigeant. Le besoin de spiritualité ne se confond pas avec la croyance religieuse, il a d'autres voies d'expressions tout autant porteuses de valeurs et de sens. Quant à la société, elle ne peut ignorer le fait religieux comme un des grands vecteurs de spiritualité. Le combat laïc est

plus que jamais d'actualité alors que cent ans après son vote, la loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat est menacée sous les coups de butoirs du sectarisme, du communautarisme et de certains lobbies religieux.

La loi de 1905, très marquée par l'histoire de notre pays et l'implication de la religion catholique dans les différentes strates politiques de l'époque, a édicté le principe de la non référence à la religion aux différents niveaux de l'Etat de la collectivité nationale et pour l'ensemble de l'action publique. Ce principe de neutralité n'est en rien une négation du fait religieux, au contraire il lui permet de s'exprimer en partant de la libre adhésion des croyants. Loin d'empêcher l'expression des églises, la parole des religions concernant la vie publique et collective relève de la stricte adhésion de chaque individu, et en aucune sorte de l'Etat. L'Etat laïc reconnaît aux religions leur capacité à intervenir sur l'ensemble des questions qui concernent la vie des hommes ; qu'elles soient d'essence morale ou sociale, mais elle ne leur reconnaît pas le pouvoir de guider toutes les consciences. Ainsi la loi concernant le port du voile et des signes ostentatoires d'appartenance religieuse n'est en rien privative de la liberté de chacun, de vivre selon les préceptes de sa religion ; elle est même la condition indépassable pour que chaque religion soit reconnue à égalité des autres par l'expression des engagements individuels, aucune ne pouvant imposer sa présence à travers l'exercice d'une obligation scolaire ou d'une mission publique (fonctionnaire).

Les religions qui souhaitent s'ingérer dans le débat public, énoncent d'abord des préceptes relatifs à la vie privée. Ainsi si l'on prend les débats qui ont divisé l'opinion nationale depuis trente ans et souvent à frottement dur, la contraception, le divorce, la liberté de l'avortement, le PACS, la prévention du sida et demain le mariage homosexuel, chaque fois l'église catholique – et elle n'est pas la seule – s'est exprimée à son niveau le plus

3. Notons la prise de position importante et positive des églises chrétiennes et des autres cultes sur la nécessité d'accueillir et de respecter tous les étrangers se trouvant sur notre sol.

autorisé pour contenir la sexualité humaine dans une vision de « chasteté reproductive » alors qu'elle laisse les croyants libres de choix individuels (en tout cas moins formalisés par le respect d'un dogme), pour ce qui concerne le logement, le droit du travail, l'immigration (3). C'est pourquoi, l'action politique ne peut ignorer la pression religieuse ; et cela est d'autant plus vrai lorsque les religions ou leur succédané les sectes, prétendent ériger en principe de vie collective leur texte sacré ou fondateur.

Puisqu'il n'y a plus de religion d'Etat en France, certains cherchent à imposer la religion communautaire. Le communautarisme est l'exact contraire de notre vision républicaine qui considère que chacun relève de son appartenance à la nation, laquelle lui garantit l'ensemble de ses droits (y compris « de croire ou ne pas croire ») et attend en retour le respect des devoirs ; l'appartenance à un groupe quel qu'il soit, ne pouvant se substituer à l'obligation citoyenne. Le communautarisme porte en lui discrimination et relégation ; il repose sur une approche sectorielle de la société qu'aucun socialiste ne peut partager. Le risque de communautarisme est d'autant plus fort que la République n'est pas reconnaissante de l'ensemble des siens et de sa propre diversité. Il ne s'agit pas d'évacuer la réalité des communautés comme espace structurant la vie des individus, il s'agit de refuser qu'elle enferme leurs membres dans une idéologie et dans un rapport aux autres et à la société contraire à l'humanisme universel.

C'est le racisme, l'anti-sémitisme qui font le lit du communautarisme et il faut être conscient qu'il gangrène véritablement la société française : alors que près de 30 % des Français considéraient en 2000 (sondage Sofres) que le racisme relève d'un tabou, ils ne sont plus que 8 % à le considérer aujourd'hui (sondage ANACOM). Cela traduit une pénétration insidieuse mais constante d'un ressentiment qu'il faut combattre avec la dernière

force, parce qu'il s'oppose frontalement aux valeurs républicaines : l'égalité et le respect de tous, en droits et en faits, quelles que soient sa race et son origine.

1. La culture

La culture n'est pas ce supplément d'âme que l'on répand sur une société en perte de sens et de repères, elle est un besoin irrépressible de tous les humains, elle est la marque de toutes les civilisations, qu'elle s'appelle danse, musique, peinture, littérature, architecture, et plus près de nous, cinéma, photographie, vidéo production...

Le bien et le service culturel se transmettent aujourd'hui grâce au réseau de communication, qui devient par sa puissance même, l'outil principal de la diffusion culturelle. En pénétrant dans le quotidien de chacun, les moyens modernes radio, télévision, Internet, ont un impact tel qu'ils peuvent imposer les modes et les œuvres culturelles ; c'est au prix de milliards de dollars avec des enjeux capitalistiques et géostratégiques sans précédent. Possédés par un réseau de décideurs privés, ce sont eux qui régissent la culture universelle. Face à cette déferlante financière, il est bon d'affirmer encore et toujours que le bien et le service culturel ne sont pas une marchandise comme les autres. Il faut l'affirmer avec d'autant plus de force que certains stratèges –aux moyens considérables – veulent eux « marchander » la culture.

Dans les projets et programmes politiques la culture est traitée comme un appendice, certes utile, mais jamais essentiel. Pourtant lorsqu'ils arrivent à incarner la politique culturelle, les ministres en charge du secteur peuvent atteindre une renommée nationale et internationale qui dépasse celle de tous leurs

collègues. Qui se souvient du ministre de l'économie lorsque André Malraux était le gardien du temple de la culture auprès du Général de Gaulle ? La popularité et l'autorité de Jack Lang, au-delà de ses qualités personnelles et politiques, sont la conséquence de ce qu'il a su être, le « porte-culture » du Président Mitterrand. C'est bien la preuve que le fait culturel s'inscrit profondément dans l'inconscient des peuples et des individus. La démocratie passe par l'accès de tous à la culture ; le beau n'est pas le monopole des riches, l'art n'est pas la propriété des élites. Pour affirmer cette volonté politique, le ministre de la Culture doit avoir rang de ministre d'Etat. Dans chacun des ministères, de l'Economie, de l'Action sociale, de l'Education Nationale, un conseiller culturel représente le ministre de la Culture ; dans les budgets d'investissements et de fonctionnement concernant l'Etat et toutes les collectivités territoriales, une fraction significative est réellement consacrée à l'action culturelle sous toutes ses formes, et un comité interministériel du développement culturel doit être installé.

Ce qu'on appelle culture est la confluence d'expressions diverses qui prennent la forme d'art, de pensées, de rites, qui ensemble constituent un patrimoine évolutif où chacun doit pouvoir puiser ce qui constituera son rapport aux autres et à l'univers, et lui permettra à son tour, par sa pratique et sa créativité, d'enrichir le patrimoine. Le fait culturel, quelle que soit sa référence éthique, historique ou philosophique participe pleinement au mieux « vivre ensemble » ; il ne s'agit en rien d'imposer une norme à tous mais au contraire de permettre à chacun de s'approprier une part de ce qui fonde le bien commun.

Les Notes de la Fondation Jean-Jaurès
Directeur de la publication : Gilles Finchelstein
Rédacteur en chef : Laurent Cohen
Maquette : Martine Savina
Réalisation : Jean-Pierre Pécau

Fondation Jean-Jaurès
12, cité Malesherbes – 75009 Paris
Téléphone : 01 40 23 24 00
Télécopie : 01 40 23 24 01
Courriel : fondation@jean-jaures.org
Site internet : <http://www.jean-jaures.org>